

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 décembre 2012

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 19h00

Appel: 47 membres présents, 6 membres excusés, 2 membres non excusés

Le quorum est atteint: 85%

Excusés	
	Pierre-François Charmillot
	Fabio Di Sanza
	Laurent Gemelli
	Joëlle Gentile
	Carmelo Nicolo
	Paul Veyrassat
Non excusé	
	Yves Guisolan
	Jamal Laksiri

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. Présentation par la Cocise des résultats suite au questionnaire envoyé l'été dernier.
5. Nomination de quatre membres à la commission du jury du concours d'idées pour le Château.
6. Dépôt du préavis municipal N° 31 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal de 2012 à 2016. – Sera traité par la COFIN.
7. Dépôt du préavis municipal N° 36 – Demande de crédit d'étude pour une cuisine de production dans un nouveau bâtiment du complexe scolaire du Martinet. – Nomination d'une commission ad hoc.
8. Préavis municipal N° 32 – Octroi d'un droit de superficie au Maupas en faveur de la SCHR – Société Coopérative d'Habitation de Rolle – Rapport de la commission et prise de décision.
9. Préavis municipal N° 35 – Projet de budget 2013 – Rapport de la COFIN et prise de décision.
10. Motion No 1, Roland & Consorts: Eclairage nocturne et panneaux solaires.
11. Motion No 2, Roland & Consorts: Local d'exposition pour les artistes.
12. Divers et propositions individuelles.



La présidente ouvre la séance en annonçant l'ajout, en point 12, de la motion Hochstrasser, modification acceptée par le Conseil à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2012.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente informe de l'absence de la municipale, Mme Joséphine Byrne Garelli, absence due au décès de son père.

Elle passe ensuite à la lecture d'un courrier de M. Xavier Delfini relatif à la transformation du terrain d'entraînement de football utilisé par les juniors.

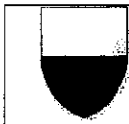
A ce propos M. Goël explique qu'il n'a pas été attendu que M. Delfini réagisse pour que cette problématique soit étudiée. Le 27 novembre une discussion entre divers intervenants (club de football et Commune) a eu lieu afin de cerner les besoins et les problèmes; une solution est à l'étude, avec une possibilité de préserver une surface suffisamment grande pour l'entraînement des juniors, et dès que les démarches nécessaires pour sa faisabilité auront été menées, elle sera présentée aux responsables du club de football. La Municipalité n'a donc pas été inactive et n'a pas attendu les courriels de M. Delfini pour agir.

La présidente lit ensuite une lettre signée de quatre rollois relative aux horaires du Green Bus. Cette lettre est adressée à la Municipalité à propos des trois premières courses matinales supprimées dont ils demandent le maintien.

3. Communications de la Municipalité.

M. Goël annonce que le 22 novembre une lettre d'intention a été signée pour le développement des gares de Rolle, Gland, Nyon et Coppet par les CFF, l'Etat de Vaud, les 4 communes concernées et le Conseil Régional. Cette convention fixe le cap du développement de ces 4 gares à l'horizon 2030. Le jeudi 13 décembre sera signé un contrat de prestation liant Nyon région tourisme, le Conseil Régional et les communes de Rolle, Nyon, St-Cergue et Coppet. Le soutien à la promotion touristique sera réglé par une convention de prestation unique pour l'ensemble du district. Le vendredi 14 décembre sera signée la convention de prestations entre les Services Industriels de Lausanne et la commune de Rolle pour l'entretien et l'exploitation du réseau du gaz. Les services industriels de Rolle disparaissant, ce sont les Services Industriels de Lausanne qui prendront en charge les travaux sous contrat de prestations (entretien, dépannage et contrôle) alors que la commune de Rolle vendra et exploitera le réseau au niveau financier.

M. Echenard dispense quelques informations à propos de la taxe au sac, sacs qui sont désormais disponibles dans les commerces. Un premier tous ménages a déjà été envoyé et un second le sera la semaine suivante; il comprendra un sac de 17 litres ainsi que le nouveau règlement (26 pages). Les prestations de la déchetterie seront améliorées, telle une ouverture le mercredi jusqu'à 19 heures et le samedi matin dès 8 heures trente. La nouveauté est une benne à déchets ménagers (compost) à la déchetterie. Avec l'EVAM la collaboration s'est bien passée malgré quelques imprévus (requérant convoqué en Suède). Depuis quelques semaines l'équipe est stable et il a été convenu de prolonger de trimestre en trimestre la collaboration avec les requérants d'asile. La voirie est enchantée de cette nouvelle main d'oeuvre. Le Green Bus qui ne passe dans Rolle que dans un seul sens et qui ne se rend plus à l'hôpital, dessert aux heures de pointe le Vernet (écoliers et habitants) en passant par Dully et Luins puis tous les villages jusqu'à Tartegnin puis A-One, La Prairie, la rue des 4-Communes et la Gare, ceci le matin, à midi et en fin d'après-midi. Il y a potentiellement plus de clients entre Luins et Tartegnin qu'à la route de Gilly. D'après les statistiques de Car Postal, en moyenne deux personnes empruntent le bus à la route de Gilly. Ce ne fut donc pas une décision précipitée et les communes de l'Ouest sont ravies de pouvoir disposer d'un bus à la demi-heure. Il rappelle que le Green Bus assurait



jusqu'alors trois dessertes dans Rolle dont une sans correspondance CFF. Il circulait trois fois dans la Grand Rue le matin, d'ailleurs souvent à vide, ce qui a provoqué de nombreuses remarques négatives. Une autre solution a donc été trouvée et pour Rolle le nouveau circuit ne coûte pas plus cher au vu de la contribution des communes de l'Ouest. L'Etat de Vaud participe également par une somme plus importante, le Conseil Régional aussi et les recettes vont augmenter. M. Echenard revient sur le courrier lu précédemment par la Présidente et rappelle que le but est de remplir les bus d'ici à mars 2013 lorsque les premières statistiques seront établies. Si les bus ont un taux de remplissage suffisant, il sera alors possible d'introduire la cadence à la demi-heure aux heures de pointe en décembre 2013 sur toutes les lignes des cars postaux de la région. A ce moment-là le Green Bus ne sera plus utile aux heures de pointe à Rolle car des bus postaux sillonneront toutes les directions depuis Rolle. Il recommande la patience aux habitants de la route de Gilly pour lesquels une prestation a été supprimée, et espère pouvoir annoncer au printemps de bonnes nouvelles pour décembre 2013. A noter qu'il existe la possibilité de prendre un bus 7 minutes plus tôt à la route de Gilly.

Mme Rea demande si des eco-points seront disposés dans les quartiers pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se rendre à la déchetterie.

M. Echenard répond que des eco-points sont déjà en place et qu'ils seront améliorés mais d'y installer des bennes a un coût, et il en profite pour rappeler que la déchetterie est desservie par deux lignes de bus.

M. Hochstrasser en lisant les communications de la Municipalité a été frappé par les jours d'ouverture de la bibliothèque municipale car elle est fermée le mercredi après-midi lorsque les enfants ont congé. Il sera répondu à cette demande dans les divers.

4. Présentation par la Cocise des résultats suite au questionnaire envoyé en été 2012.

Mme Choulat Pugnale, en remplacement de Mme Byrne Garelli introduit le sujet en expliquant que l'acronyme Cocise signifie «Commission consultative d'intégration suisses étrangers» et que cette dernière a été créée suite au dépôt d'une motion de M. Serge Martin en juin 2004, sachant qu'à la fin de cette année-là on recensait à Rolle 1'793 étrangers qui représentaient environ 40% de la population. Actuellement ce sont 2'633 étrangers qui représentent 44,63% de la population, essentiellement en provenance du Portugal, d'Italie et de France. Suite à cette motion, un préavis municipal demandant la constitution d'une commission municipale dite d'intégration suisses et étrangers est déposé en février 2005 et approuvé par le Conseil en septembre 2005. Depuis cette date, plus rien... l'ancienne municipalité n'ayant pas jugé nécessaire d'activer cette commission. En 2011, la nouvelle municipalité décide de prendre les choses en main et la Cocise tient sa première séance en novembre 2011. Cette commission est sous la responsabilité de Mme Byrne Garelli et se compose d'une dizaine de membres provenant du Conseil, du responsable de Sesame ainsi que de citoyens rollois. Le nombre de conseillers est variable, certaines personnes ayant assisté à seulement 1, voire 2 séances. Cette commission a siégé 13 fois et son travail a été d'identifier les besoins des étrangers ainsi que ceux des rollois par rapport aux étrangers, et plusieurs responsables d'associations diverses y ont participé (BCI, école albanaise, association portugaise, association italienne). Les discussions furent animées et un questionnaire en différentes langues a été envoyé à la population afin de mieux identifier les besoins de chacun.

Mme Guisan prend le relais pour détailler les résultats du questionnaire envoyé à tous les ménages rollois. Le taux de retour a été de 2,5%, ce qui est très peu et représente 87 réponses sur 3'000 envois. Les résultats ne sont donc pas représentatifs mais démontrent des tendances. A noter que la deuxième langue parlée à Rolle est l'anglais. A la question de l'évaluation de la qualité du «Vivre ensemble» à Rolle, 69.2% ont répondu de 7 à 10 sur une échelle de 1 à 10. Beaucoup de personnes estiment que la masse critique d'étrangers, estimée à 40%, est dépassée est que c'est trop. La majorité des réponses (53%) indique que les projets/structures qui facilitent le vivre ensemble ne sont pas connus sauf la Fête à Rolle et la Fête des voisins. A la question pour améliorer le vivre ensemble, le thème de la sécurité revient souvent ainsi que celui des projets commerciaux, sportifs, culturels, et les cours de langues. Certaines réponses indiquent que des personnes sont prêtes à s'investir à titre



personnel pour l'une ou l'autre action. La conclusion provisoire de la commission est de prendre contact avec les personnes qui se sont annoncées en tant que volontaires, soutenir une Fête des voisins à venir, informer sur ce qui existe, mettre en place un ou des cours de langues et peut-être aussi un cours sur les us et coutumes suisses, et éventuellement une aide pour les démarches administratives/assurances et chercher comment moderniser et élargir la Fête du 1^{er} août.

Mme Choulat Pugnale, pour répondre aux détracteurs de cette étude, estime que même ce taux de réponses à 2,5% sert à quelque chose.

M. Hay pense que ce n'est pas à la commune d'organiser la Fête des voisins, mais que c'est aux voisins d'organiser une Fête avec leurs voisins... il s'agit d'une responsabilité individuelle.

M. Hochstrasser, au vu du taux de participation, estime que beaucoup de personnes ne veulent pas s'intégrer et que c'est là un signal clair, net et précis.

Mme Guisan, en réponse à M. Hay, précise qu'il s'agit de soutenir la Fête des voisins mais pas de l'organiser. Les gens sont prêts à y participer et à l'organiser. Virtuellement cette fête est déjà là. Quant au faible taux de réponse, elle pense que c'est aussi à la commission de se remettre en question pour peut-être ne pas avoir utilisé les bons canaux, et il faut réfléchir à la façon dont on pourrait améliorer les choses.

Mme Ehrwein informe que la commission va poursuivre cette démarche participative en fonction des réponses reçues et qu'elle entend donner des impulsions et servir de cadre par des soutiens ponctuels, mais que les initiatives doivent venir de la base et non pas de la commune ou du Conseil.

5. Nomination de quatre membres à la commission du jury du concours d'idées pour le Château.

Les membres proposés sont: Mmes Guisan, Rea et MM. Peter, Vanthier. Cette commission est élue à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis municipal N° 31 – Jetons de présence et indemnités du Conseil communal de 2012 à 2016.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

7. Dépôt du préavis municipal N° 36 – Demande de crédit d'étude pour une cuisine de production dans un nouveau bâtiment du complexe scolaire du Martinet.

M. Hochstrasser, président; M. Monod, rapporteur; Mme Dos Santos et MM. Magnin, Flühr, Savelli, Beck, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 32 – Octroi d'un droit de superficie au Maupas en faveur de la SCHR – Société Coopérative d'Habitation de Rolle – Rapport de la commission et prise de décision.

M. Peter, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis et émet le vœu suivant au nom de la commission: «le bâtiment devra respecter l'harmonie et l'homogénéité des quartiers adjacents Beaulieu et Beaulieu Parc». La présidente rappelle que ce vœu n'est pas contraignant et n'a pas force d'amendement. Elle ouvre ensuite la discussion sur le fond puis, la parole n'étant pas demandée, la referme.

Le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 32 de la Municipalité du 20 septembre 2012,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle, un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 70 ans, sur une surface d'environ 3'700 m² à détacher de la parcelle No 525 pour la construction d'un immeuble d'habitation à loyer modéré, comprenant des appartement aux niveaux supérieurs, des locaux d'utilité publique au rez-de-chaussée et un parking en sous-sol.

Le **Préavis N° 32** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 11 décembre 2012

9. Préavis municipal N° 35 – Projet de budget 2013 – Rapport de la COFIN et prise de décision.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis ainsi que les constations et commentaires de la commission:

«La Cofin constate que le déficit prévu en 2013 est moindre que celui du budget 2012 et que la Municipalité est soucieuse de maîtriser ses finances tout en s'adaptant aux nouvelles réalités de l'évolution de Rolle ainsi qu'aux contraintes de la régionalisation et des charges étatiques incontournables.

Cependant, les membres de la Cofin s'inquiètent du fait que l'essentiel des économies soit réalisé au détriment de l'entretien des routes et des bâtiments (inquiétude d'ailleurs partagée par la Municipalité lors de la séance du 20 novembre). Depuis plusieurs années, la Cofin a toujours souhaité que le patrimoine communal soit correctement entretenu afin d'éviter toute dégradation.

L'inquiétude est d'autant plus grande que les charges liées à la facture sociale et à la péréquation augmentent d'année en année et qu'il n'est pas envisageable de compter sur une baisse de ces charges dans l'avenir.

La commune de Rolle devra faire face dès 2013 à des investissements très lourds comme par exemple la réfection de la Grand-Rue et l'extension du collège du Martinet. Si la situation actuelle perdure, il est à prévoir que la commune de Rolle devra, soit consentir à un endettement plus élevé, soit revoir à la baisse son plan d'investissement mais il faut aussi prendre en considération que la baisse des investissements aura un effet pervers sur la péréquation. Une priorisation des investissements s'avère plus que jamais d'actualité.

Enfin, l'Etat de Vaud qui a abaissé de 6 points d'impôts les revenus communaux en 2011 pour redonner 2 points à notre commune en 2012 n'a pas favorisé les finances de Rolle».

La présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Hay, en juin 2011, avait précisé que les comptes présentaient un léger bonus mais cachaient en fait un déficit technique et il se montrait alors inquiet au sujet de l'évolution des finances communales, au vu également de la ponction cantonale qui ne cesse d'augmenter et réduit la marge de manœuvre. Il avait alors émis le souhait que la Municipalité fit appel à un expert extérieur, par exemple en



développement économique, afin d'avoir un avis autorisé et neutre pour nous donner des indications sur comment pourraient évoluer les finances de notre commune selon que la ponction cantonale augmente, ou que des contribuables importants quittent ou viennent s'implanter sur le territoire de la commune, etc. Ce vœu n'a semble-t-il pas été suivi d'effets et il regrette qu'il faille envisager la motion pour faire bouger la Municipalité.

M. Goël se souvient de cette intervention et explique que le service cantonal des finances transmet régulièrement des informations et des prévisions, ce qui a permis d'être prudent sur les rentrées fiscales. On peut bien sûr mandater un spécialiste pour une étude, sachant que la commune travaille déjà avec BDO, mais cela coûtera cher et ce dernier pourra-t-il savoir ce qui se passera en 2013 ou 2014 alors qu'il est quasiment impossible de décoder le futur? Par exemple les droits de mutation peuvent varier du simple au triple mais c'est imprévisible ainsi que beaucoup d'autres éléments. Franchement, il n'est de loin pas certain que l'on puisse obtenir des informations plus fiables par l'étude d'un mandataire extérieur que par les études des services cantonaux.

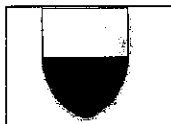
M. Hay estime que si l'on arrive à prévoir des développements pour les gares jusqu'en 2030, pourquoi ne serait-ce pas possible pour les finances d'une commune au-delà de décembre 2013? On a des projets à moyen terme et on agit au niveau des finances à court terme. Même le canton demande de telles études pour comprendre les risques. On peut étudier la compréhension des risques; il faut anticiper.

M. Buvelot a également une préoccupation qui est celle de la dette, qui à long terme est préoccupante. Il a constaté qu'en 2002, la dette publique de Rolle était de 30 mios; environ 10 ans plus tard, elle était à peu près de 5 mios; le budget 2010 prévoyait même de descendre à 0. A présent il remarque dans le présent budget que la dette publique est à 11 mios et que les prévisions sont de 19 mios à la fin 2013. Ceci est inquiétant, surtout car il s'agit du budget ordinaire de la commune; on ne peut pas sans autre accepter un budget déficitaire dans ces conditions. Il votera donc non.

M. Goël explique que lorsque la dette était à 5 mios, ceux-ci étaient bloqués à 3%; aujourd'hui la dette est de 11 mios à un taux de 0.8%. Le déficit comprend des investissements importants tels l'Avenue de la Gare, le bâtiment communal de la rue du Temple 2, l'achat de la Cure protestante, la réalisation de la nouvelle caserne; ce n'est pas un budget courant en matière d'investissements. Effectivement, on a pu à Rolle abaisser la dette à cause de la Grand Rue qui doit être transformée depuis 15 ans et qui ne l'est toujours pas; le projet du Martinet bâtiment D qui a déjà 10 ans et qui a été gelé, remplacé par des containers. Avec l'horaire continu selon la LEO il faut mettre en place cantine et structures particulières, il faut prévoir des travaux pour des bâtiments scolaires (problèmes de vitrage et de sécurité pour les normes incendie), il faut investir pour les écoles environ 30 mios et 17 mios pour la Grand Rue. On va donc vers de gros investissements, sans pouvoir y échapper, mais en bénéficiant de taux d'intérêts favorables. Peu de marge de manœuvre du fait des charges reportées par l'Etat puisque pour la péréquation on paie environ Fr. 7'900'000.- à cause de notre point d'impôt relativement élevé par rapport au point moyen cantonal (on paie donc ce montant pour les autres communes), pour la facture sociale Fr. 4'200'000.- et pour la réforme policière Fr. 960'000.-. Le tout cumulé représente Fr. 13'000'000.- par année auxquels on ne peut pas échapper. Toutes les communes se trouvent dans une situation budgétaire difficile. Beaucoup de charges communales en référence aux associations dont on fait partie, par exemple l'ASPAIRE pour les écoles primaires, les écoles secondaires, l'UAPE et l'ARAERE, les écoles de musique, le traitement des eaux, des déchets, le Sidere, la protection civile, les transports régionaux, la sécurité sociale, les soins à domicile, les associations régionales, l'aide sociale espace prévention, le tout pour un total d'environ Fr. 7'500'000.- plus les Fr. 13'000'000.- précédents ce qui donne un total de 20'000'000.- incompréhensibles sur les 24'000'000.- touchés au niveau de l'impôt. La marge de manœuvre est donc très faible.

M. Paley est préoccupé de présenter un budget négatif et préfère s'abstenir de voter.

M. Hay a lu dans la presse que le Conseil communal de Payerne a écrit aux municipalités du canton pour recommander aux organes exécutifs d'exprimer leur grogne, et il estime qu'il faut que les communes expriment leur désaccord en regard du fait que le canton commande et que les communes paient, sachant que l'adage est plutôt qui paie commande.



Il pense qu'il faut qu'il y ait une intervention sérieuse des communes incitant le canton à reprendre ses points d'impôts chez lui afin que les points d'impôts communaux soient abaissés.

M. Barras pense que ce qui fait défaut à la Municipalité est une vision pour les finances futures. On a peu d'influence sur les charges du Canton ainsi que sur celles des associations régionales et des investissements. Néanmoins, en ce qui concerne les rentrées fiscales, il y a des risques sur certains gros contributeurs que l'on ne maîtrise pas et qu'il faudrait évaluer. Nous avons besoin d'une compréhension et d'une tendance face au futur et à ses diverses éventualités. Il a constaté que le poste de l'entretien avait été réduit car lorsque l'on doit faire un effort sur les charges, ce poste est réduit. Il aurait aimé voir des priorités se dégager et des signaux de prise en main des dépenses dans d'autres postes.

Mme Bermejo Dubois aimerait de la visibilité sur les investissements tout au long de l'année afin de pouvoir se rendre compte des impacts des décisions prises lors des conseils sur la situation financière. Il serait bienvenu que la Municipalité fît des points de situation ponctuels sans attendre la fin de l'année et le budget.

M. Goël répond que lorsqu'une décision est prise pour un investissement, celui-ci est déjà porté sur le plan d'investissements. Il aimerait faire passer le message suivant : il y a eu des bascules d'impôts et l'Etat a réussi à se désendetter de 10 milliards à 3 milliards en l'espace de 8 à 9 ans. Ceci signifie qu'il a pu se désendetter sur le dos des communes et lors de la dernière bascule de la facture sociale, 300 millions à charge de l'Etat ont été reportés sur les communes. Cet argent nous manque car lorsqu'un contribuable paie Fr. 1'000.- d'impôts, les $\frac{3}{4}$ sont destinés au Canton et $\frac{1}{4}$ à la commune. Aujourd'hui la commune a un taux de point d'impôt à 59,5, et le Canton est à 157. Il faut encore savoir que sur le quart restant à la commune, la moitié est à rétrocéder en fonction de la péréquation. A noter que les constructions d'écoles ne sont plus subventionnées, les routes dans les localités non plus ainsi que de nombreuses infrastructures. On doit discuter très fermement d'une répartition des charges. Par ailleurs le district de Nyon est considéré comme une région riche, et à Rolle le point d'impôt est élevé et le taux d'impôt est faible; c'est pour cette raison que nous participons pour une grande partie à la péréquation et que nous rencontrons des problèmes pour nos investissements obligatoires.

La Présidente passe ensuite le budget en revue centre par centre, ce qui ne donne lieu à aucun commentaire et procède au vote sur le fond dont le résultat est que le budget est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 35 de la Municipalité du 2 novembre 2012,
- Entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le projet de budget 2013 de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 785'490.-.

Le **Préavis N° 35** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 11 décembre 2012



10. Motion No 1, Roland & Consorts : Eclairage nocturne et panneaux solaires.

M. Roland précise, à propos de sa motion, que rien n'est reproché à la Municipalité et que cette motion n'existe que dans un but constructif. L'idée n'est pas de supprimer l'éclairage nocturne mais de mieux le gérer et de conserver son aspect sécuritaire. En ce qui concerne les entreprises, il s'agit de recommander mais pas d'imposer, afin d'éviter le gaspillage. Pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics il n'est question que d'inciter à poursuivre dans cette voie, et pour les panneaux solaires sur les bâtiments privés il ne s'agit également que de recommander mais pas d'imposer.

Mme Tecon s'étonne de voir qu'une motion est déposée pour des thèmes sur lesquels la Municipalité travaille déjà et rappelle qu'un «Monsieur Energie» a été engagé par la commune et qu'un plan lumière existe, plan dont les effets sont à découvrir sur plusieurs années. Les LED à très basse consommation font leur apparition, tout un projet – déjà expliqué par Mme Byrne Garelli – concerne la pose de panneaux solaires au Martinet par Romande Energie, et dans le cadre des travaux de la Grand Rue un certain montant a été affecté pour encourager les gens à enlever les fils électriques sur les toits. Lorsque ces travaux seront terminés, le montant alloué à ce compte pourrait être utilisé pour le subventionnement de panneaux solaires chez les privés. Elle estime que les municipaux ont autre chose à faire que traiter des motions qui font double emploi avec ce qui est déjà entrepris par la commune; cela représente trop de travail pour rien et elle recommande au Conseil de refuser la motion.

M. Roland souligne que si la Municipalité tient déjà compte de tous ces éléments, cela ne représentera pas plus de travail et que la motion n'existe qu'à titre d'assurance et de confirmation. Pour l'instant il estime n'avoir encore rien vu de concret par rapport aux divers points soulevés et ce serait contreproductif de la refuser; un signe positif doit être adressé à la population qui ne comprendrait pas un refus.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération de la motion montre que celle-ci est refusée à une large majorité (8 voix pour).

11. Motion No 2, Roland & Consorts : Local d'exposition pour les artistes.

M. Roland pense qu'un local pour les artistes manque à Rolle et que cela permettrait un élargissement de l'accès à la culture avec en toile de fond un aspect social et intergénérationnel; un petit local suffirait.

M. Jaquet déplore qu'il faille une motion pour essayer de trouver une telle salle, sachant qu'au Château une salle est déjà disponible pour les expositions d'artistes, et que d'autres lieux sont disponibles, tels l'aula du Martinet, un projet pour la Débridée et autres. Lors du dernier conseil l'idée de relancer la commission culturelle a été acceptée et réfléchir à une telle salle ferait typiquement partie de ses attributions. Il a le sentiment que cette motion n'apporte rien car la réflexion est déjà lancée.

Mme Truc Brenneisen a un peu peur qu'un déséquilibre ne se crée entre diverses expressions artistiques telles celles qui n'ont besoin que d'une salle pour exposer et celles qui ont besoin d'une scène pour se produire. Il faut aussi prendre en compte le déséquilibre entre des galeries qui doivent s'autogérer financièrement et un local gratuit; cet exercice risque d'être périlleux.

Mme Guisan abonde dans le sens de M. Jaquet et confirme qu'il s'agit là d'un thème à traiter par la commission de la culture, comme d'ailleurs ce qui se fera au Château et à la Débridée. Sa question est de savoir quand cette commission pourra démarrer.

M. Jaquet confirme que la commission commencera à travailler dès janvier ou février 2013.

M. Vanthier rappelle qu'il y a quelques années une salle était à disposition pour les expositions d'artistes au 1^{er} étage de l'Office du Tourisme. Le sens de la motion est que les artistes n'ayant pas les moyens d'exposer dans des galeries puissent le faire à nouveau.



Mme Schmutz se souvient de ces expositions mais le problème tenait aux heures d'ouverture restreintes.

Mme Truc Brenneisen indique que certaines galeries offrent des espaces gratuits aux artistes et cette salle « communale » pourrait leur faire concurrence, sans oublier les autres expressions artistiques qui ne pourraient pas en bénéficier.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération de la motion montre que celle-ci est refusée à une large majorité (7 voix pour).

12. Motion No 1, Hochstrasser.

M. Hochstrasser a déposé une motion destinée à étudier les possibilités d'installer des feux de signalisation à la sortie d'autoroute Rolle dans le sens Genève-Lausanne et dans le sens Lausanne-Genève. Actuellement, entre 16h30 et 19h00, la situation est catastrophique à ces deux sorties d'autoroute à cause de la très mauvaise visibilité en provenance de Lausanne en direction du centre ville de Rolle et à cause de la vitesse de 80 km/h sur le tronçon route de la Vallée jusqu'à la route de l'Etraz et idem depuis la sortie en provenance de Genève. La sortie d'autoroute de Rolle est la plus dangereuse entre Genève et Lausanne car il n'y a ni feux ni giratoires. Si la motion est acceptée, les avantages seront les suivants : plus de sécurité à ce carrefour et une plus grande fluidité du trafic aux heures de pointe. La sortie d'autoroute de Morges direction Lausanne, similaire à celle de Rolle, est un bon exemple. Il demande le soutien des conseillers lors du vote de sa motion.

M. Goël informe que les sorties d'autoroutes dépendent de l'OFROU et qu'il faut une certaine longueur pour qu'une piste de sortie autoroutière qui se termine par des feux puisse absorber les voitures arrêtées. Dans les projets régionaux 2014-2015, la sortie de l'autoroute A1 à Rolle est prévue, donc une étude et des propositions vont se faire de la part de l'Ofrou. A terme une solution sera trouvée. La commune ne peut elle seule rien régler car l'aménagement des sorties d'autoroutes et des routes alentour dépend du Service Cantonal et de la Confédération. La Commune ne peut que transmettre un dossier et attendre une réponse circonstanciée pour savoir quand des travaux pourront être entrepris.

Mme Tecon confirme que la question des feux a déjà été posée au service concerné qui y a apposé son veto au vu des embouteillages que ces derniers pourraient créer sur l'autoroute. Un giratoire à la sortie côté Genève est à l'étude dans le cadre du projet Schenk et de la requalification de la route de la Vallée.

M. Hochstrasser apprécie qu'un giratoire soit à l'étude mais pense toujours que le panneau de fin de limitation de la vitesse à 50km/h à la route de la Vallée est inadapté car cette route devrait dans son entier être limitée à 50 km/h. Chacun devrait être conscient de ce problème.

M. Hay revient sur la motion elle-même qui ne contient pas la mention de limitation de vitesse à la route de la Vallée, mais seulement l'étude de possibilités d'installer des feux de signalisation aux sorties d'autoroute, point auquel le syndic a répondu clairement auparavant. Il confirme que la pose de feux n'est pas de compétence communale.

Mme Ehrwein souligne qu'un réel problème est posé par ces sorties d'autoroute et prie la Municipalité de ne pas interpréter un rejet de la motion comme une fin de non recevoir totale mais comme une incitation pour intervenir auprès des autorités compétentes afin que des solutions soient trouvées.

M. Echenard a des nouvelles toutes fraîches concernant ce sujet car l'après-midi même le chef des services techniques, le Conseil Régional et l'Ofrou ont tenu une séance technique traitant des cas des jonctions autoroutières concernées (Coppet, Nyon, Gland et Rolle). Des informations lui seront donc transmises le lendemain sachant que les feux sont effectivement exclus, et que la solution des giratoires est la plus vraisemblable (comme à Allaman). Il se propose de présenter, lors du conseil de janvier, les décisions et avancées qui auront été enregistrées, ainsi qu'individuellement à M. Hochstrasser qu'il recevra avec M. Gambarasi.



M. Hochstrasser ne comprend pas que l'on doive attendre qu'un accident mortel se produise pour réagir et il veut une date de prise en considération de sa motion qu'il maintient.

La présidente clôt la discussion et le vote sur la prise en considération de la motion montre que celle-ci est refusée à une large majorité (7 voix pour).

13. Propositions individuelles et divers.

Mme Rea soulève quelques points dont celui des taxis, et aimerait savoir si une réglementation existe car des taxis sauvages viennent «piquer» les courses des compagnies rolloises. Par ailleurs une place balisée peut-elle être créée à la Grand Rue puisque rien d'officiel n'existe à ce jour. A la bibliothèque, elle a remarqué que seul un quotidien gratuit est à disposition des lecteurs et qu'aucun coin de lecture n'existe pour feuilleter les quotidiens romands, ce qui était le cas auparavant au Cyber Café. Elle remet ensuite sur le tapis le sujet de la patinoire et rappelle que M. Bréchon avait indiqué qu'elle pouvait être montée sur un système de plaques synthétiques pas trop onéreux, ceci pour la joie des enfants de la région durant la période de Noël. Elle termine sur le thème de la baraque à marrons qui n'est toujours pas en place et pour laquelle elle a trouvé une personne prête à s'y installer. Cette personne a contacté la commune mais le périmètre concerné dépend de la Gare, donc des CFF.

Mme Tecon, à propos des taxis, signale qu'un préavis sera déposé durant le premier trimestre 2013 au sujet d'un règlement pour les taxis rollois et qu'un certain nombre de places balisées est prévu. Hors de toute législation, n'importe quel taxi a le droit de venir travailler sur le territoire de la commune. Concernant la baraque à marrons, l'endroit choisi par le vendeur de marrons appartient aux CFF et ce dernier a été redirigé vers la régie; pas de nouvelles depuis.

M. Jaquet confirme que la bibliothèque n'est pas organisée en fonction d'un coin lecture et prochainement le Conseil devra se prononcer au sujet d'une bibliothèque moderne comprenant les espaces nécessaires pour les enfants et les adultes au collège du Martinet D. A propos des journaux, il va se renseigner auprès des bibliothécaires et croit savoir que des exemplaires du quotidien «La Côte» et «L'écho rollois» sont à disposition à l'Office du Tourisme, ainsi qu'au bureau du journal «La Côte». Il précise que la bibliothèque n'a pas pour vocation d'être un espace public pour le moment, du fait de sa configuration et du personnel à disposition. Concernant les heures d'ouverture, elles ont été concentrées sur 4 jours et il faut savoir que la bibliothèque n'est pas une garderie où l'on dépose les enfants le mercredi après-midi, mais cela évoluera certainement lorsqu'en 2015 elle sera déplacée au Martinet D. Les horaires ont été choisis en fonction des statistiques de fréquentation et il en est ressorti que le mercredi n'est pas le jour le plus fréquenté par les enfants. En outre, les bibliothécaires ont un rôle proactif en se rendant dans les classes afin de dispenser des propositions de livres. A propos de la patinoire il est prêt à se pencher sur ce sujet mais il faut trouver des fonds et un emplacement; il va se renseigner à propos d'une surface synthétique, ceci pour l'hiver prochain.

Mme Guisan revient sur un thème qu'elle a déjà abordé, celui du concept de communication car il lui semble urgent, au vu des travaux importants et des embouteillages à venir, de savoir comment se fera la communication communale au fil des mois.

M. Théodore, en référence à la séance d'information publique du 27 novembre dernier sur le développement stratégique de la commune à l'horizon 2030, tient à remercier Mmes Tecon et Montanet pour leur excellente présentation, la clarté de leurs informations et, surtout, pour ne pas avoir fondamentalement divergé des conclusions de l'Etude de développement stratégique de juin 2011, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Il reste à souhaiter que les réalisations seront à la hauteur des souhaits exprimés tant il est vrai que de nombreux rollois sont attachés à ce que leur commune se développe harmonieusement et raisonnablement. Quelles seront les prochaines étapes du processus: quels documents, quels délais, quelle implication du Conseil? Dans le préavis municipal N° 22 «Réponses aux motions et postulats en suspens», la Municipalité répond au postulat «Pouget-Théodore du 26 juin 2007 en faveur de la mobilité douce» en disant que «le sujet sera abordé dans le cadre de la révision du Plan Directeur Communal (PDCoM)». Or, il s'est laissé dire



que cette étape n'était en fait pas nécessaire. Dès lors, comment la Municipalité entend-elle formaliser le plan des cheminements piétonniers et des pistes cyclables (mobilité douce)?

M. Peter remercie la Municipalité pour les décorations de Noël et pour la manifestation dans la Grand Rue.

M. Hay, à propos de la communication, pense que le site internet de la commune représente une mine d'informations et qu'il faudrait périodiquement rappeler aux rollois, surtout aux étrangers nouvellement installés, de l'utiliser comme vecteur de renseignements sur tous sujets relatifs à la commune. Il souhaite aussi que le Conseil, au travers des partis par exemple, exprime vraiment sa volonté de revoir la répartition des charges financières et que celles-ci soient attribuées à qui en décide car qui paie commande. Il faut que la Municipalité s'exprime clairement dans ce sens et il est vraiment important qu'il se passe quelque chose, sans forcément utiliser la motion.

Mme Bermejo Dubois assiste depuis peu à un ballet de cars jaunes qui traversent Rolle, ce qui est un bon point pour la mobilité, mais elle aimerait que M. Echenard prenne au sérieux les revendications des rollois qui ne les voient que passer, sans pouvoir y monter. Pour les personnes qui se rendent à Genève par le train, il faut savoir que le bus arrive à la gare avec une dizaine de secondes d'écart avec le départ du train, ce qui les laisse sur le quai. Il est important que les revendications de tous les rollois soient prises en considération, et si pour ce projet d'ordre régional ainsi que les suivants les rollois se sentent préterités, cela est de mauvais augure pour la suite.

M. Echenard au sujet de cette ligne 836 qui vient de Bursinel indique qu'elle devait entrer dans la rue Général Guisan depuis le giratoire de Beaulieu, mais cela a généré 40 oppositions qu'il faut traiter; pour l'instant le bus doit donc faire un détour de 999 mètres et chaque course parcourt cette distance en trop ce qui se répercute sur l'horaire. Il va tout de même solliciter car postal, mais en plus la météo récente n'était guère clémente. Il prend bien sûr en compte les revendications des rollois mais doit aussi tenir compte des autres communes puisqu'il s'agit d'un projet commun.

Mme Guisan revient sur les interventions des conseillers qui restent dans l'air, sans réponse directe de la Municipalité qui les reporte à date ultérieure, ou qui est d'accord avec l'intervention; mais quand une vraie réponse claire et nette est-elle apportée? Elle reste souvent sur sa faim avec les interventions «divers et proposition individuelles» qui flottent sans réponse.

M. Schatzmann observe qu'il a été jugé utile ce soir de lire plus de texte que les conclusions des rapports et il rappelle que les conseillers sont censés lire ces rapports avant les séances. La lecture des conclusions est logique mais si des remarques particulières doivent être apportées, alors qu'elles le soient lors du débat sur le fond.

Mme Guisan veut obtenir une réponse de la Municipalité sur son intervention, réponse qui sera apportée lors du prochain conseil.

La Présidente clôt la séance à 21h26 et donne rendez-vous aux conseillers le 29 janvier 2013 à 20h00.

Au nom du Conseil communal


Florence FRIES
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire
